

C. 177-55

220

△

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 2075 du Code civil (**Dation en nantissement des fonds de commerce**). (N° 24, session extraordinaire de 1897.)

Nommée le 26 novembre 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : TILLAYE.
- 2^e — DIANCOURT.
- 3^e — THÉODORE GIRARD.
- 4^e — MAXIME LECOMTE.
- 5^e — MARQUIS.
- 6^e — MAZEAU.
- 7^e — PAUL STRAUSS.
- 8^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.
- 9^e — LÉOPOLD THÉZARD.



Séance du 3 X^{bre} 1897

La séance s'ouvre à deux heures.

M. Mazeau et autres Présidents et M. Paul Strauss Secrétaire
des commissions s'opposent à l'ordre du jour relatif à leur
bureau, leur personnel.

M. Tillage a approuvé le ~~projet~~ projet proposé de loi dont le
principe lui paraît excellent.

M. Dismont a voté le candidat, mais, comme il exprime
le désir de voir sauvegarder les droits de la loi, il ne l'a choisi par
son bureau.

M. Masson demande à voter.

M. Margon dit qu'il n'a rien de mieux, mais qu'il
est favorable au projet.

M. Th. Girard est également favorable.

M. Alexandre Leprieux est tout à fait partisan du projet.

M. le Ministre Préfet Margon est favorable au principe de la
proposition, mais il doute de l'exécution. La réforme n'est pas
possible à la fois, il est certain qu'elle interviendrait dans
le Code de Commerce; il critique la forme de la proposition.

M. Paul Strauss est favorable sans réserve à la mesure.

M. Thiers est favorable au projet de loi.

M. Margon insiste sur la garantie de la propriété fait
également défaut, sur son bureau, et ce qui concerne
le projet de loi de Commerce.

M. Thiers répond aux objections de M. Margon.

M. Th. Girard vote sur les avantages de la proposition
de loi.

M. Dismont s'oppose à ce que M. le Président vote les
propositions de loi de Commerce.

M. Margon vote pour la loi de la
proposition.

La séance est levée à trois heures moins le quart.

Le Président
E. Mazeau

Le Secrétaire
Paul Strauss

Séance du 16 X⁶ - 1897

La séance ouverte à 8 h. 40 sous la présidence de M. Marguer...

M. le Président rappelle l'état de la question, et il demande à la Commission entend opérée le rattachement de la Chambre de Commerce à celle de la ville en dépit de ses imperfections de forme, accepte le projet de loi voté par la Chambre.

En tout cas, il donne un nouveau vote concernant quelques-unes de ses imperfections ajoutant vis-à-vis notre travail à un mot adjectif utilité et remplaçant le mot de par le mot exploré.

M. Théron pour qu'il convint de ne pas se préoccuper fondamentalement de la reprise des fonds de commerce, il accepte la rédaction de M. Marguer le Président Adjoint.

M. Théron et seigneurat l'unanimité rapporté

Le Président
C. Marguer

Le secrétaire
Parejan

Séance du 23 X^e 97.

Sur Commission de la séance du 16/10

Par M. Méridan et M. Marguer.

M. Théron donne lecture de son rapport, qui est adopté par la Commission.

Le Président
C. Marguer

Le secrétaire

